OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional Elites (CRE) Règlement	Adoption :	CA 07/10/2017 - CA 07/04/2018
			Entrée en vigueur :	01/09/2018
			Validité	Permanente
			Modifications :	CA 19/06/2023
			Commission :	Compétitions Individuelles
				Nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 - OBJET 1
Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT 1
Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS, CALENDRIER 1
3.1. Critères 1
3.2. Inscriptions 1
3.3. Calendrier particulier 1
3.4 - Horaires indicatifs 1
Article 4 - RÈGLES 1
Article 5 - ORGANISATION 2
5.1. Structure d'accueil 2
5.2. Accompagnateurs des mineurs 2
Article 6 - TABLEAUX 2
6.1 - Configuration des tableaux 2
6.2 - Têtes de série 2
Article 7 - DÉROULEMENT DE LA COMPETITION 2
Article 8 - JUGE-ARBITRE 3
Article 9 - ARBITRAGE 3
Article 10 - FORFAITS 3
10.1. Remplacements 3
10.2. Justification du forfait 3
10.3. Sanctions 3
Article 11 - VOLANTS 3
Article 12 - CONVOCATIONS 3
Article 13 - RÉCOMPENSES 3
Article 14 - ANTENNE MÉDICALE 4
Article 15 - RÉCLAMATIONS 4
Article 16 - LITIGES 4
Annexe 1 5
Article 1. CALENDRIER 2023-2024 5
Article 2. DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS 5
Article 3. CANDIDATURE A L'ORGANISATION 5

Article 1 - OBJET

Le championnat Régional de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués les titres de champions régionaux et championnes régionales pour chaque discipline.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au Championnat Régional de la Ligue entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS, CALENDRIER

3.1. Critères

Sont admis à participer tous les joueurs à partir de la catégorie d'âge Minimes, licenciés pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton ne faisant pas l'objet de suspension à la date de la compétition.

Les joueurs sont inscrits dans des séries (Elite, Excellence, Performance, Challenge) en fonction de leurs CPPH en simples et du CPPH moyen des paires de doubles. Le nombre de séries et de joueurs par série est défini à l'article 6.1.

Le CPPH pris en compte est celui à J-21 de la compétition.

3.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux Clubs par la Ligue, 60 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur les sites de la Ligue et de la Structure d'accueil.

Les inscriptions et règlements des droits d'inscription s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé pour l'organisation de la compétition. Pour être recevables, les joueuses, joueurs et paires doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leurs Clubs ou Comités et régler les droits d'inscription au plus tard à la date limite d'inscription, fixée à J-19 de la compétition.

Les droits d'inscription sont fixés par la Ligue. Ils sont définis dans l'article 2 de l'annexe 1.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse…) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur…).

3.3. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-60 : Ouverture des inscriptions.
- J-21 : Date de prise en compte des classements.
- J-19 : Date limite d'inscription.
- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés par la commission Compétitions Individuelles.
- J-8 : Diffusion des convocations par la Ligue.

Les dates de la saison en cours sont précisées dans l'article 1 de l'annexe 1.

3.4 - Horaires indicatifs

Le CRE se déroule sur deux jours (horaires cadres de début des matchs) :

- Première journée : 8h00 à 21h00
- Deuxième journée : 8h00 à 17h30

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - ORGANISATION

5.1. Structure d'accueil

L'organisation du Championnat Régional Elites est déléguée à un Club ou un Comité Départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans l'article 3 de l'annexe 1 du présent règlement.

5.2. Accompagnateurs des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur** et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition.

Article 6 - TABLEAUX

Pour l'attribution d'un titre le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

Les tableaux sont validés par le ou les Juges-Arbitres en coordination avec la commission Compétitions Individuelles.

6.1 - Configuration des tableaux

Les premières phases des tableaux de simples se déroulent en poule de 3 ou 4 avec respectivement 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4

Les sorties de poules se jouent en élimination directe.

En doubles hommes et doubles dames les tableaux se déroulent en poule + élimination directe ou en élimination directe.

En doubles mixtes les tableaux se déroulent en élimination directe, les séries de 8 devront donc être complètes pour être jouées. Une poule unique de 4 paires est créée en cas de série incomplète.

Les nombres de séries par discipline et de joueurs par séries sont définis comme suit :

	S1 - Elite	S2 - Excellence	S3 - Performance	S4 - Challenge
Simples Hommes	8	8	8	8
Simples Dames	8	8	8	8
Doubles Hommes	8	8	8	
Doubles Dames	8	8	8	
Doubles Mixtes	8	8	8	8

La commission Compétitions Individuelles et les Juges-Arbitres se réservent le droit de modifier ces chiffres selon le nombre de terrains disponibles, le nombre d'inscrits sur la compétition ou dans le cas où il y aurait de gros écarts de classement entre 2 ou plusieurs personnes d'une même série.

6.2 - Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH (CPPH moyen des paires en doubles) à J-21 de la compétition.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 7 - DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition (*cf art 3.4*).

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match.

Article 8 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 9 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto arbitrage.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des Arbitres officiels nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT), ou le cas échéant des Arbitres stagiaires nommés par la commission Formation (COMFORM).

Article 10 - FORFAITS

10.1. Remplacements

SIMPLE :

En cas de forfait, sera admis au championnat, le joueur remplaçant le mieux classé du classement de référence.

DOUBLE :

- La paire est complètement forfait :
  Est admise la paire la mieux classée selon le classement de référence.
- Un seul des deux partenaires est forfait :
  Dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

10.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au CRE qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence (*cf art 3.2*) auprès de la Ligue à l'adresse arbitrage@badocc.org.

10.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 11 - VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale inclus, la Ligue fournit les volants pour les demi-finales et finales.

Les volants plumes sont obligatoires.

Le volant officiel de la compétition, en vente dans la salle, est défini par la Ligue en fonction du contrat de partenariat.

Article 12 - CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux Clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant la compétition.

Article 13 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés.

Aucune récompense ne sera remise en dehors des temps de remise des récompenses prévus à cet effet par l'organisation.

Article 14 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.
La permanence Pompiers, la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 15 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivant la fin du Championnat.

Article 16 - LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la règlementation en vigueur.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

Article 1. CALENDRIER 2023-2024

Le Championnat Régional Elites 2023-2024 est prévu le weekend des 18 et 19 novembre 2023 à Limoux (11).

Ainsi, conformément à l'article 3.3 du présent règlement :

- Ouverture des inscriptions : mardi 19 septembre 2023
- Prise en compte du CPPH : samedi 28 octobre 2023
- Limite d'inscription : lundi 30 octobre 2023
- Diffusion de la liste des qualifiés : vendredi 3 novembre 2023
- Diffusion des convocations : vendredi 10 novembre 2023

Article 2. DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont les suivants : *(pour rappel les volants sont offerts à partir des demi-finales)*

- 1 tableau : 19€
- 2 tableaux : 25€
- 3 tableaux : 30€

Article 3. CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La structure candidate à l'organisation d'une compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org au plus tard le 16 juillet 2023. La commission se réunira le 17 juillet 2023 afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection est ensuite entérinée par un vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue le 20 juillet 2023.

Une seconde sélection, pour attribuer les compétitions pour lesquelles aucune structure ne se serait portée candidate, aura lieu le 21 août 2023. La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée au 20 août 2023. Dans le cas où toutes les compétitions seraient attribuées en juillet, cette seconde sélection n'aurait pas lieu.

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur le site de la Ligue.